

Annexe 12

From: Mairie de St Marc Jaumegarde <mairie-de-saint-marc-jaumegarde@orange.fr>

Date: mer. 25 juil. 2018 à 17:07

Subject: Enquête publique sur la Modification n°1 du PLU de Saint Marc Jaumegarde et Révision allégée.

To: enqpub.smjmodifplu@gmail.com , <plu.paysdaix@ampmetropole.fr>, Stéphanie Lacaud <stephanie.lacaud@ampmetropole.fr>, Sophie Treglia <sophie.treglia@ampmetropole.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur ,

Par courriel du 23 juillet dernier , vous m'avez fait part de votre regret de ne pas avoir été informé de la concertation mise en place le 18 juillet dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLU de Saint Marc Jaumegarde.

Je vous prie de m'en excuser.

S'il est vrai que j'avais évoqué avec vous les deux procédures distinctes initiées par délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2017, j'avais omis de vous préciser la date du début de la concertation que j'ai validée tardivement avec les services de la Métropole, après notre dernière rencontre et avant mon départ pour l'étranger.

Je pense néanmoins que la communication vis-à-vis des administrés est suffisamment claire et n'est « aucunement altérée à l'égard du public ». En effet :

- le policier municipal a distribué dans toutes les boîtes aux lettres des administrés un courrier les informant de la concertation relative à la révision allégée n°1 du PLU
- j'ai fait envoyer un courriel à tous les administrés (résidences secondaires, personnes en congés...)
- j'ai fait paraître un article dans le bulletin municipal au mois d'avril qui résume les 2 procédures distinctes.

Pour moi, il ne peut subsister aucune ambiguïté.

Le nombre d'administrés qui se sont exprimés sur le registre d'enquête publique en témoigne.

Permettez-moi cependant de douter de la bonne foi et de l'honnêteté intellectuelle des administrés qui se sont exprimés le 20 juillet dernier. Ils avaient tous un contentieux avec la commune.

En effet :

- La famille Spyropoulos qui a hérité d'un terrain de près de 3 hectares dans le site classé de la Montagne Sainte Victoire voudrait le voir classer en zone urbaine. Elle est à l'origine d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulon contre la délibération du 21 mars 2017 d'approbation du PLU.
- Monsieur et madame Hariti ont été déboutés il y a quelques années d'un recours qu'ils avaient exercé contre la commune
- Monsieur Calmels qui était passé le matin même en mairie a consulté le document de concertation portant sur la révision allégée et est repassé pour vous voir l'après-midi dans le cadre de l'enquête publique.
- Madame Corinne Legras avait présenté, avant le retrait de toutes ses délégations, la délibération d'approbation du PLU, elle a participé également au conseil municipal du 11 décembre et était parfaitement au courant des deux procédures distinctes qui avaient même été abondamment débattues aux réunions de la majorité municipale dont elle faisait alors partie.

Je serai bien sûr à votre disposition pour en reparler après votre dernière permanence le 30 juillet 2018.

Dans l'attente, je vous prie de croire, monsieur le commissaire enquêteur , à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Régis MARTIN